NATIONS UNIES A S



Assemblée générale Conseil de sécurité

Distr. GÉNÉRALE

A/51/852 S/1997/272 3 avril 1997 FRANÇAIS ORIGINAL : ANGLAIS

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE
Cinquante et unième session
Points 33, 35 et 85 de l'ordre du jour
LA SITUATION AU MOYEN-ORIENT
QUESTION DE PALESTINE
RAPPORT DU COMITÉ SPÉCIAL CHARGÉ
D'ENQUÊTER SUR LES PRATIQUES
ISRAÉLIENNES AFFECTANT LES
DROITS DE L'HOMME DU PEUPLE
PALESTINIEN ET DES AUTRES ARABES
DES TERRITOIRES OCCUPÉS

CONSEIL DE SÉCURITÉ Cinquante-deuxième année

Lettre datée du 2 avril 1997, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de l'Indonésie auprès de l'Organisation des Nations Unies

En ma qualité de Président du Groupe islamique de l'Organisation de la Conférence islamique à New York, j'ai l'honneur de vous informer que le Groupe s'est réuni le 2 avril 1997 en vue d'examiner la grave situation résultant des actions illégales menées par Israël dans le territoire palestinien occupé, y compris Jérusalem, en particulier le début des travaux de construction à Djabal Abou Ghounaym.

À cet égard, le Groupe islamique a soutenu la requête que vous a présentée le Représentant permanent du Qatar en sa qualité de Président du Groupe des États arabes membres de la Ligue arabe tendant à ce que l'Assemblée générale se réunisse en session extraordinaire d'urgence, conformément à la résolution 377 (V) de l'Assemblée intitulée "L'union pour le maintien de la paix", afin d'examiner les actions illégales menées par Israël dans Jérusalem-Est occupée et dans le reste du territoire palestinien occupé.

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre comme document de la cinquante et unième session de l'Assemblée générale, au titre des points 33, 35 et 85, et du Conseil de sécurité.

L'Ambassadeur,

Représentant permanent,

Président du Groupe islamique

(<u>Signé</u>) Nugroho WISNUMURTI

. _ _ _ .

97-08906 (F) 030497 030497